



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP externe et CAFEP

Section : économie et gestion

Option : commerce et vente

Session 2019

Rapport de jury présenté par : Miriam BENAC

Présidente du jury

PLAN DU RAPPORT

Bilan général du concours

LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve de synthèse

1.1. LES RÉSULTATS

1.2. LES OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

1.2.1. Observations générales

1.2.1.1. Sur la forme

1.2.1.2. Sur le fond

1.2.2. Observations dossier par dossier

1.2.2.1. La note de synthèse

1.2.2.2. Les questions à caractère économique et juridique

1.3. LES CONSEILS AUX CANDIDATS

1.3.1. Pour la préparation de l'épreuve

1.3.2. Remarques générales pour la composition de l'épreuve

1.3.3. Remarques pour la synthèse

1.3.3.1. Sur la forme

1.3.3.2. Sur le fond

1.3.4. Remarques sur les questions à caractère économique et juridique

L'épreuve de spécialité

2.1. LES RÉSULTATS

2.2. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

2.2.1. Sur la forme

2.2.2. Sur le fond

2.3. OBSERVATIONS PARTIE PAR PARTIE ET DOSSIER PAR DOSSIER

2.3.1. Partie 1

2.3.2. Partie 2

2.4. CONSEILS AUX CANDIDATS

2.4.1. Pour la préparation de l'épreuve

2.4.2. Pendant l'épreuve

LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

L'épreuve de mise en situation professionnelle

3.1. LES RÉSULTATS

3.2. LES OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

3.2.1. Tendance générale

3.2.2. Analyse des prestations des candidats

3.2.2.1. La présentation de la réalisation pédagogique

3.2.2.2 Entretien avec le jury

3.3. CONSEILS AUX CANDIDATS

3.3.1 La compréhension de l'épreuve

3.3.2. La préparation de l'épreuve

3.3.3. L'entraînement à l'épreuve

3.3.4. L'échange avec le jury

L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier

4.1. LES RÉSULTATS

4.2. LES OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

4.2.1. Tendance générale

4.2.2. Les observations sur la partie relative à l'exposé

4.2.2.1. Appréciations sur le fond

4.2.2.1. Appréciations sur la forme

4.2.3. Les observations relatives à l'entretien

4.2.3.1. Appréciations sur le fond

4.2.3.2. Appréciations sur la forme

4.3. CONSEILS AUX CANDIDATS

4.3.1. Lors de la réalisation du dossier

4.3.3. Lors de la préparation en loge

4.3.4. Lors du déroulement de l'épreuve

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Annexe 2 : Note aux candidats pour les épreuves d'admission

Annexe 3 : Programme du CAPLP économie et gestion

Annexe 4 : Les épreuves du CAPLP externe et du Cafep - CAPLP section économie et gestion

Bilan du concours

	CAPLP Public						CAFEP (Privé)					
	2014 normal	2015	2016	2017	2018	2019	2014 normal	2015	2016	2017	2018	2019
Postes au concours	115	140	150	148	160	130	10	10	14	16	13	10
Candidats inscrits	2481	2018	2283	2306	2258	2155	467	405	391	450	450	466
Candidats présents	924	843	840	772	855	768	189	173	144	170	152	173
Candidats admissibles	253	320	391	334	360	294	22	22	31	36	30	25
Moyenne du dernier admissible /20	9,50	8,25	7,75	8,54	8.46	7,75	11,25	10,25	9,09	10,34	10.34	10,205
Moyenne des candidats admissibles (sur 20)	11,23	10,23	10,29	10,92	10.85	9,92	11,98	11,56	11,21	12,46	11.66	12,6
Candidats présents à l'admission	171	246	238	316	298	227	15	18	25	34	29	21

Candidats admis	115	140	150	148	160	130	10	10	14	16	13	10
Candidats admis sur liste complémentaire	0	17	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Moyenne du dernier admis / 20	9,67	9,50	8,93	10,46	10.18	9,17	9,75	10,75	11,33	12,64	12.72	14,02
Moyenne sur l'ensemble des épreuves des candidats admis / 20	12,30	12,23	11,91	12,80	12.60	11,8	12,40	12,40	13,44	14,18	14.08	14,8

Bilan de l'admissibilité 2019

	Public	CAFEP
Postes	130	10
Candidats inscrits	2155	466
Candidats présents	768	173
Candidats admissibles	294	25
Moyenne des candidats non éliminés	6,93	7,1
Moyenne des candidats admissibles	9,9	12,56
Barre d'admissibilité	7,75	10.205

Bilan de l'admission 2019

	Public	CAFEP
Postes	130	10
Candidats admissibles	294	25
Candidats présents	227	21
Candidats admis	130	10
Liste complémentaire	0	0
Moyenne des candidats non éliminés aux épreuves d'admission	9,75	13,26
Moyenne des candidats admis aux épreuves d'admission	12,7	15,95
Moyenne des candidats admissibles sur l'ensemble des épreuves	9,83	12,9
Moyenne des candidats admis sur l'ensemble des épreuves	11,8	14,8
Barre d'admission	9,17	14,02

LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

I. L'ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

I.1 – Résultats de l'épreuve – Éléments statistiques

Nombre de copies corrigées : 940

- CAPLP Externe (Public) : 767
- CAFEP (Privé)* : 173

Notes	N<5	5 ≤ N < 8	8 ≤ N < 10	10 ≤ N < 12	12 ≤ N < 15	N > 15	Totaux
Nombre	260	260	143	133	108	36	940
%	27,66	27,66	15,21	14,15	11,49	3,83	
% 2018*	20,2	26,2	18,8	13,3	14,4	7,1	

Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	29,47 %
Note la plus basse / 20	0,00
Note la plus haute / 20	18,5
Moyenne / 20	7,61

I.2. Observations du jury et conseils aux candidats.

A. Observations générales

1. Sur la forme

Les points positifs :

- Globalement, les candidats connaissent la nature et la forme de l'épreuve.
- La technique de la note de synthèse est maîtrisée par la majorité des candidats.
- Les copies sont présentées de manière claire et lisible.
- Les meilleurs candidats font preuve d'efficacité rédactionnelle ; ils respectent les règles élémentaires de présentation (écriture, titres de parties et de sous-parties, présence de paragraphes...).
- La présentation des réponses respectent la structure de l'épreuve.
- Le comptage des mots apparaît régulièrement.

Les axes de progrès :

En termes d'organisation :

- Apporter un plus grand soin aux copies. : le jury déplore toujours un grand nombre de copies manquant de lisibilité, de fluidité rédactionnelle et comportant une syntaxe et une orthographe défailtantes.
- Soigner la communication écrite (présentation et expression écrite) : l'épreuve est aussi un exercice de communication ; les candidats doivent en soigner tous les aspects (lisibilité de l'écriture, couleur, aération, soulignement,...)
- Finaliser la note de synthèse et ne pas s'arrêter au milieu d'une partie.
- Mieux gérer son temps afin de terminer l'épreuve.

Sur le plan méthodologique :

- Réaliser un travail d'analyse préparatoire avant de commencer la rédaction de la note : lecture du corpus, extraction des principales idées, définition d'une problématique et d'un plan en fonction des idées développées dans le corpus documentaire (et non le contraire)
- Rédiger une introduction équilibrée (ni trop courte ni trop longue) respectant différentes étapes (accroche, définition, problématique, annonce du plan)
- Dégager une problématique mettant en tension les différentes notions
- Rédiger une note de synthèse réflexive et non descriptive répondant à la problématique pour mettre en valeur le travail d'analyse, de réorganisation des idées et de synthèse au regard de la problématique posée.
- Utiliser judicieusement les connecteurs logiques afin de créer du lien entre les différents arguments, les parties et les références aux documents.
- Rédiger une conclusion comportant une ouverture sur une thématique connexe
- Se relire.

2. Sur le fond

Les points positifs :

- Quelques bonnes copies (mais en nombre limité) présentent un socle de connaissances solides.
- La contextualisation des questions permet de démontrer une culture économique et juridique.
- Certaines copies montrent une préparation sérieuse des candidats qui appréhendent les concepts de façon satisfaisante et les définissent parfois

Les axes de progrès :

- Mieux maîtriser les contenus disciplinaires pour mobiliser des concepts de façon pertinente et bien appréhender les sources documentaires
- Bien lire les questions pour y répondre avec plus de précision.

B - Observations dossier par dossier

1. La note de synthèse

- Certains candidats font des efforts de présentation, la structure de la note est identifiable.
- Certaines introductions sont soit trop courtes, soit trop longues.
- Les problématiques sont peu analytiques et ne mettent pas en tension les termes du sujet, ce qui laisse penser que la notion de problématique n'est pas maîtrisée. De ce fait, les plans choisis relèvent trop souvent d'une description sans analyse et problématisation.

- Certains candidats proposent des plans artificiels au regard du thème proposé dans le sujet et tentent ensuite d'y inscrire les éléments du corpus documentaire.
- Pour d'autres candidats, la note de synthèse s'apparente à une note argumentée sans référence aux documents et sans structuration des idées.
- La maîtrise des concepts économiques est aléatoire et fragilise l'argumentation.
- Les candidats se perdent parfois dans des structures de phrases complexes.
- Les conclusions contiennent rarement une ouverture.

2. Questions à caractère économique et juridique

- Les candidats ont respecté la consigne : une seule série de questions traitée.
- Très peu de candidats ont traité la partie juridique
- Les questions économiques sont globalement traitées de manière satisfaisante
- Toutefois, les références théoriques sont peu nombreuses et beaucoup de copies montrent des lacunes.
- Les connaissances sont rarement actualisées.

C. Conseils aux candidats

1. Conseils généraux

Pour la préparation de l'épreuve

- S'informer précisément sur les attendus de l'épreuve, notamment les spécificités de la note de synthèse ; et s'entraîner sur des sujets antérieurs.
- Relire les rapports de jury.
- Revoir les notions économiques et juridiques et les actualiser.
- S'approprier les compétences à mettre en œuvre dans le contexte.
- Prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation pour démontrer la maîtrise de celles qui sont mobilisées dans le cadre de l'épreuve.

Pour la composition de l'épreuve :

- Identifier les informations essentielles (utiliser avec profit à cet effet un tableau synoptique) pour préparer la note de synthèse et concevoir un plan au brouillon pour réorganiser et structurer les idées
- Gérer le temps afin de traiter toutes les questions
- Prendre le temps de se relire.
- Soigner l'écriture et la présentation

2. Conseils concernant la synthèse

Sur la forme (structure de la note, rédaction,) :

- Les candidats doivent s'efforcer de faire apparaître un plan clair et visible avec des titres de parties et de sous-parties, des paragraphes et l'utilisation de connecteurs logiques.
- Aérer les copies, soigner l'écriture.
- Indiquer le nombre de mots.
- Faire référence aux documents (ex. doc 1) et ne pas mentionner d'autres sources que celles du corpus documentaire.

Sur le fond (problématique, utilisation des documents,)

- Les candidats doivent veiller à identifier et à reprendre les éléments importants issus des documents et en lien avec la problématique posée.
- Vérifier que la problématique est bien en lien avec les éléments du corpus documentaire.
- Construire un plan en lien avec la problématique.
- Rédiger une introduction respectant différentes étapes et en particulier, compléter l'introduction qui se résume souvent à l'annonce de la problématique et du plan par une accroche, une définition des termes...
- Penser à l'exploitation pédagogique au-delà d'éléments du référentiel cités.
- Rédiger une conclusion en pensant à faire une ouverture.

3. Questions à caractère économique et juridique

- Ne pas hésiter à faire référence à des sujets d'actualité pour étayer les propos.
- Connaître le programme d'économie-droit du concours.
- Repérer et analyser les verbes d'action afin de bien appréhender les attentes et limites des questions.
- Structurer et contextualiser les réponses.
- Répondre intégralement aux questions.

II. L'épreuve de spécialité

II.1 Les résultats de l'épreuve. Éléments statistiques

Nombre de copies corrigées : 946

- CAPLP Externe : 767
- CAFEP : 179

Notes	N<5	5 <=N <8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>15	Totaux
Nombre	344	365	149	63	23	2	946
%	36,4	38,6	15,8	6,7	2,4	0,2	100
% 2018	27.34	34.89	20.94	11.66	4.78	0.38	

Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	09,3%
---	-------

Note la plus basse / 20	0,00
Note la plus haute / 20	15,33

Moyenne / 20	6,15
--------------	-------------

II.2 Observations du jury et conseils aux candidats.

A. Observations générales concernant l'épreuve.

1. Sur la forme

Les points positifs

Dans l'ensemble :

- Le niveau rédactionnel et orthographique des candidats est assez satisfaisant avec des copies plutôt soignées, aérées, bien présentées et structurées donnant lieu à des réponses sous forme de tableaux.
- Les dossiers sont bien séparés et les questions numérotées.

Les axes de progrès

- Certains candidats ne structurent pas suffisamment leurs réponses et n'utilisent pas les outils méthodologiques adaptés (ex : dans l'analyse de marché).
- Faire un effort au niveau de l'expression écrite (fautes d'orthographe, erreurs de syntaxe et vocabulaire inadapté).

- Les candidats éprouvent des difficultés dans la gestion du temps, souvent au détriment de la partie 2.
- Les questions doivent être prises en compte dans leur intégralité pour que la réponse apportée soit plus pertinente.
- Présenter de manière soignée : ne pas raturer, utiliser une règle, sauter des lignes et faire des tableaux (surtout pour les analyses de marché, calculs, sélection de candidatures...), aller à la ligne pour montrer la structure des informations communiquées.
- Détailler les calculs pour les parties chiffrées et ainsi permettre aux correcteurs de cerner la démarche suivie.

2. Sur le fond :

Les points positifs

- Certains candidats font l'effort de décrire et de justifier leur propre démarche et leur raisonnement.
- Le jury a apprécié l'esprit de synthèse, la capacité à convaincre ou à exposer clairement leurs propositions démontrés par des candidats.
- Les bons candidats connaissent les principaux outils méthodologiques (analyse de marché, techniques d'argumentation...).
- Les candidats qui ont le mieux réussi ont traité l'ensemble des questions.

Les axes de progrès

- Respecter les exigences de l'épreuve en s'appuyant notamment sur les conseils dispensés dans les rapports antérieurs.
- Lire attentivement et de manière plus rigoureuse les énoncés afin de mieux construire les réponses et d'éviter le hors sujet.
- Les calculs n'étant pas toujours maîtrisés et/ou insuffisamment analysés, nous conseillons aux candidats un meilleur entraînement sans négliger les parties quantitatives.
- Les compétences liées au marchandisage sont apparues, de façon majoritaire, comme n'étant pas acquises.
- Les différentes stratégies d'entreprises sont insuffisamment connues et identifiées par les candidats.
- Approfondir la culture commerciale digitale.

B. Observations liées au traitement par les candidats du sujet de la session 2019.

<ul style="list-style-type: none"> ● Partie 1

⇒ **Dossier 1. L'analyse du marché du bricolage**

- Q.1.1. L'analyse de marché est dans l'ensemble bien traitée. Toutefois, elle manque parfois de structure et les outils choisis sont, fréquemment, peu pertinents compte

tenu du contexte (L'analyse de Porter se justifie-t-elle ici ?). Certains choix conduisent à une analyse moins complète.

- Q.1.2. L'étude de la zone de chalandise est souvent confuse. Les candidats ne maîtrisent pas toujours les calculs des chiffres d'affaires prévisionnels.
- Q.1.3. La nouvelle orientation de l'unité commerciale est traitée partiellement (absence des avantages et des limites).

⇒ **Dossier 2. Analyse du rayon sanitaire et recrutement**

- Q.2.1. Les calculs d'indicateurs commerciaux sont, dans l'ensemble, maîtrisés mais peu de candidats calculent les indices de sensibilité. On note que, quand ces derniers sont justes, l'analyse reste sommaire.
- Q.2.2. Les recommandations de réimplantations ne sont pas toujours étayées (absence de calculs) et se résument à des observations trop générales qui ne tiennent toujours compte du contexte.
- Q.2.3. Dans la plupart des cas, cette question est bien traitée. Toutefois, certains candidats n'ont pas d'approche méthodologique (exemple : « *scoring* ») et les choix de sélection des candidatures ne sont toujours motivés, ni classés.

⇒ **Dossier 3. Communication commerciale**

- Q.3.1. Les candidats ont rencontré des difficultés pour finaliser leurs calculs et évaluer le coût de la campagne. De ce fait, l'analyse est incomplète.
- Q.3.2. Les supports utilisés par l'entreprise ne sont pas toujours identifiés. Dans le meilleur des cas, les avantages sont cités mais les limites sont souvent ignorées.
- Q.3.3. Les intérêts du programme de fidélisation sont souvent éludés. En revanche, pour l'argumentaire, le traitement est binaire : soit le candidat maîtrise les techniques d'argumentation et obtient une grande partie des points, soit la réponse est « livrée » pêle-mêle. De ce fait, la question est très discriminante.

● Partie 2

- Une partie trop souvent traitée de manière partielle par les candidats. On peut supposer un manque de temps.
- La question semble avoir été souvent mal cernée par les candidats qui présentent une trame de cours plus qu'un plan d'intervention.
- Les contenus disciplinaires sont évoqués de manière désorganisée ; les modalités d'organisation du travail des élèves sont très souvent absentes (avant, pendant et après).
- Les outils utilisés ne sont cités que très rarement.
- L'intervention du professionnel au niveau du cours est souvent peu valorisée.

C. Conseils aux candidats.

1. Pour la préparation de l'épreuve

- S'entraîner à produire une analyse de marché structurée afin d'aller l'essentiel.

- Connaître les principaux concepts, les calculs commerciaux et de merchandising.
- Utiliser les rapports de jurys des concours des années précédentes pour cerner les attentes de l'épreuve.
- Structurer le propos avec clarté, ne pas délayer, soigner syntaxe et orthographe.
- Bien lire le sujet et les consignes afin de mieux répondre aux questions.
- S'entraîner à la réalisation d'études de cas, dans les conditions du concours (notamment en termes de durée : 5 heures), de manière à mieux maîtriser la gestion du temps.
- Exercer une veille permanente concernant l'évolution des outils et des méthodes en lien avec la digitalisation de l'activité commerciale et se former régulièrement.

2. Pendant l'épreuve

Concernant la forme et l'organisation :

- Être vigilant dans la gestion du temps.
- Faciliter la lecture des correcteurs : copie structurée, aérée...
- Veiller à soigner l'orthographe et la syntaxe.
- Conseil : garder du temps pour relire sa copie.
- Attribuer pour chaque dossier un laps de temps cohérent.

Concernant la partie 1 :

- Lire attentivement les questions afin d'éviter le hors sujet.
- Comprendre ce qui est attendu, donner du sens aux chiffres, savoir analyser les résultats quantitatifs et être vigilant sur leur présentation.
- Faire preuve en permanence d'un esprit de synthèse.

Concernant la partie 2 :

- Son traitement ne doit pas être négligé. Le poids de cette partie est significatif (25 pts).
- Les candidats doivent essayer de rendre cette partie plus concrète en se plaçant dans la perspective d'une transmission à des élèves.
- La réponse doit être structurée : elle souligne la capacité à expliciter des concepts et à animer une séance de cours.
- L'énumération des notions à traiter s'accompagne nécessairement de leur définition et de leur explication.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

III. Épreuve de mise en situation professionnelle

III.1 Résultats de l'épreuve. Statistiques.

➤ Nombre de candidats interrogés

CAPLP : 227

CAFEP : 21

Notes	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de candidats CAPLP	29	66	19	12	55	46
%	12,8	29,1	8,4	5,3	24,2	20,3
Nombre de candidats CAFEP	0	4	0	1	2	14
%	0	19,1	0	4,8	9,5	66,7
Total candidats	29	70	19	13	57	60
%	11,7	28,2	7,7	5,2	23	24,2
<i>Rappel 2018</i>	<i>10,77</i>	<i>18,34</i>	<i>11,62</i>	<i>17,01</i>	<i>23,54</i>	<i>25,68</i>
	N<10			N>=10		
Nombre de candidats	118			130		
%	47,6			52,4		

Moyenne générale CAPLP / 20	9,89
Moyenne générale CAFEP / 20	12,72
Moyenne générale admis CAPLP / 20 (130 postes)	12,86
Moyenne générale admis CAFEP / 20 (10 postes)	16,40
Note la plus élevée	20

III.2 Observations des membres du jury.

A. Tendances générales

Dans le cadre de cette épreuve, le jury a dégagé cinq profils de candidats :

- 1) Candidats déjà en situation d'enseignement et ayant une bonne connaissance de l'épreuve et de l'enseignement en lycée professionnel. La plupart propose une réalisation pédagogique répondant bien au contexte et à la thématique du sujet.
- 2) Candidats déjà en situation d'enseignement, ayant une bonne connaissance du lycée professionnel, mais qui ne connaissent pas les attendus de l'épreuve et qui ont des difficultés à justifier leurs choix pédagogiques.
- 3) Candidats sans expérience préalable et ayant une connaissance limitée de l'enseignement en lycée professionnel. Ces derniers sont bien préparés et se montrent à l'écoute et réactifs dans l'échange.
- 4) Candidats issus du monde professionnel, qui ont fait l'effort de se préparer spécifiquement et capables de transférer certaines de leurs compétences professionnelles, avec une prise de recul intéressante.
- 5) Candidats issus du monde professionnel, qui n'ont pas pris la mesure des attendus de l'épreuve, ni le recul nécessaire pour adopter une nouvelle posture professionnelle.

B. Analyse des prestations des candidats

- Les informations personnelles du candidat (statut marital...) ne concernent pas le jury ;

1 La présentation de la réalisation pédagogique

1.1 Les principaux éléments appréciés par le jury

Sur le fond :

- Les meilleurs candidats ont présenté une réalisation pédagogique avec des activités diversifiées répondant très bien au sujet et accompagnée de documents de qualité (fiche pédagogique, fiche de déroulement de séance, documents élève) ; ils ont aussi fait le lien entre séquence, séance et progression en maîtrisant bien les référentiels ;
- Certains candidats font preuve de créativité et de précision dans le contenu. Ils justifient également leur choix pédagogique et anticipent la gestion de classe et la réaction des élèves ;
- Certains candidats ont de bonnes connaissances de la voie professionnelle ;
- La majorité des candidats a une bonne connaissance des outils numériques et la plupart utilisent les sites et applications actuels (Pickers, Socrative...) ;
- Dans l'ensemble, les candidats utilisent moins les manuels qui limitaient leur réflexion pédagogique.

Sur la forme :

- La majorité des présentations est globalement bien structurée ;
- La communication est, globalement, d'un bon niveau ;

- Certains candidats ont su se monter convaincants et dynamiques.

1.2 Les principales difficultés rencontrées par les candidats

Sur le fond :

- Beaucoup de candidats ont mal interprété les sujets, ce qui conduit parfois à des propositions irréalistes qui ne respectent pas le contexte ;
- Les candidats rencontrent des difficultés pour justifier leurs choix pédagogiques lors de l'exposé et certains choix ne sont pas adaptés aux profils des élèves ;
- Les connaissances disciplinaires sont parfois fragiles et les propositions manquent de précision (activités peu approfondies) ;
- Les référentiels sont parfois mal utilisés (erreur entre compétence et savoir) ;
- Insuffisance de la réflexion et de l'intérêt portés sur l'évaluation ;
- Les transversalités sont évoquées mais trop superficielles ;
- Les durées des activités pédagogiques sont parfois non précisées ou inadaptées ;
- L'utilisation des outils bureautiques est souvent limitée.

Sur la forme :

- La gestion du temps est mal maîtrisée et les 30 minutes ne sont pas bien utilisées par les candidats (exposés parfois trop brefs).
- Certains candidats lisent trop leurs notes, sont inaudibles, commettent des fautes de syntaxe et utilisent un vocabulaire inapproprié ;
- Quelques candidats utilisent des fiches pré-remplies, parfois sans prise de recul.

2. Entretien avec le jury

2.1 Les principaux éléments appréciés par le jury

Sur le fond :

- Certains candidats sont capables d'une véritable réflexion pédagogique, avec une prise de recul intéressante ;
- Les candidats bien préparés font preuve de réactivité lors du questionnement.

Sur la forme :

- L'écoute active des candidats a été parfois soulignée et appréciée ;
- Certains candidats ont pris intelligemment appui sur leur expérience.

2.2 Les principales difficultés rencontrées par les candidats

Sur le fond :

- Certains candidats n'ont pas su développer une argumentation attendue par un futur enseignant ;
- Le manque de connaissances sur le système et le référentiel de l'enseignant reste à déplorer dans certaines prestations ;

- Certains candidats sont fermés à l'échange et n'acceptent pas de remettre en question leur proposition pédagogique.

Sur la forme :

- Certaines réponses sont laconiques et peu développées ;
- Le vocabulaire et la syntaxe ne sont pas toujours adaptés à l'échange.

C. Conseils aux candidats

Bien comprendre l'épreuve

- Le candidat doit connaître parfaitement les modalités et les attendus de l'épreuve ;
- Il est attendu des candidats une connaissance des référentiels des différents diplômes et savoir les utiliser ;
- L'immersion en responsabilité est la meilleure solution pour appréhender le fonctionnement et les enjeux d'un lycée professionnel, son public et les méthodes d'enseignement.

Se préparer correctement

- **Il est fortement conseillé de lire les rapports de jury ;**
- Le candidat doit s'assurer que sa réalisation pédagogique respecte le contexte d'enseignement et la thématique du sujet ;
- Le candidat doit proposer des activités et des outils diversifiés ;
- Il faut connaître les spécificités de la construction des séances en lycée professionnel (une mise en situation professionnelle, des missions opérationnelles confiées aux élèves).
- Il est recommandé au candidat de faire un focus sur une séance.
- Se rapprocher davantage du monde professionnel (notamment des entreprises locales) en didactisant les documents, afin de donner du sens aux apprentissages ;

S'entraîner

- Le jury appréciera que le candidat s'entraîne sur des sujets réels.
- S'entraîner à l'utilisation de l'outil informatique lors de l'exposé ;
- L'utilisation de trames pédagogiques n'est pas à proscrire mais le candidat doit les utiliser à bon escient sans brider sa créativité et la spontanéité de son exposé.

Pendant l'épreuve

- Lire attentivement les consignes et prendre en compte les éléments du contexte.
- Les objectifs de la séance devront être clairement présentés ainsi que son positionnement dans la progression annuelle ;
- Être créatif, inventif, sortir d'un cadre rigide et formaté pour s'adapter au contexte proposé ;
- Démontrer la capacité à réaliser une analyse réflexive, à se remettre en question et à prendre du recul.

Savoir échanger avec le jury

- Le candidat doit être en mesure de justifier ses choix pédagogiques : prendre le temps de réflexion avant de répondre aux questions ;
- Faire davantage des liens et exploiter les travaux réalisés par les élèves lors des PFMP ;
- Le candidat devra veiller à la pertinence des durées accordées à chaque activité ;
- Le candidat doit se montrer capable de prolonger sa réflexion et de faire évoluer sa proposition pédagogique, ou même, si nécessaire, de la revoir complètement, en s'appuyant sur les observations du jury.

IV. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

IV.1. Principaux résultats statistiques.

➤ Nombre de candidats interrogés

CAPLP : 227

CAFEP : 21

Notes	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de candidats CAPLP	27	47	26	29	56	42
%	11,9	20,7	11,4	12,8	24,7	18,5
Nombre de candidats CAFEP	0	3	3	0	8	7
%	0	14,3	14,3	0	38,1	33,3
Total candidats	27	50	29	29	64	49
%	10,9	20,2	11,6	11,6	25,9	19,8
<i>Rappel 2018</i>						
	N<10			N>=10		
Nombre de candidats	106			142		
%	42,7			57,3		

Moyenne générale CAPLP / 20	10,08
Moyenne générale CAFEP / 20	12,67
Moyenne générale admis CAPLP / 20 (130 postes)	12,65
Moyenne générale admis CAFEP / 20 (10 postes)	16
Note la plus élevée	20

IV.2 Observations des membres du jury.

A. Tendance générale

On constate par rapport à la session 2018 une légère baisse des résultats à l'épreuve sur dossier, avec en particulier une diminution du pourcentage des candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 (57,3 % contre 59,3 % en 2018). Par ailleurs la moyenne générale diminue légèrement puisque l'on passe de 10,53 en 2018 à 10,2 en 2019.

B. Observations sur la partie relative à l'exposé

Appréciations sur le fond	<ul style="list-style-type: none">• Lors de l'exposé, les candidats ont réalisé pour la plupart des présentations structurées ;• Des propositions innovantes et porteuses de sens pour les élèves ont été appréciées par les membres du jury ;• Les candidats ont consacré parfois trop de temps à leur présentation personnelle ou à celle de l'entreprise, au détriment de la réponse à la problématique posée et à l'exploitation pédagogique de leur dossier ;• Certains exposés se sont avérés hors sujet : extraits du référentiel proposés mal interprétés : approche d'une technique sans contextualisation dans une démarche professionnelle (exemple : traitement du publipostage en tant que technique sans contextualisation dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de prospection) ;• Quelques activités ont fait preuve d'un manque de réalisme au regard du public visé et des ressources et contraintes d'un établissement scolaire ;• Le jury regrette que les propositions faites n'aient pas rendu suffisamment l'élève acteur dans sa formation ;• Trop souvent, les objectifs de la didactisation et la prise en compte du public visé ont été négligés.
Appréciations sur la forme	<ul style="list-style-type: none">• Certains candidats ont eu le souci de faire apparaître un plan et une présentation lisible des documents ;• Un effort dans l'orthographe et la syntaxe des documents présentés a été apprécié par les membres du jury ;• Les 30 minutes consacrées à l'exposé n'ont pas toujours été optimisées. Lorsque le candidat s'en est rendu compte, il a cherché à combler le temps imparti à l'exposé parfois maladroitement ; <p><u>Le jury a constaté que :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Certains candidats ont proposé des travaux non-aboutis ;• D'autres ont présenté des séquences pédagogiques complètes alors que le jury attendait avant tout une « didactisation » justifiée et argumentée de la situation professionnelle et des documents figurant dans le dossier.• De plus, certains candidats n'ont pas suffisamment présenté l'intérêt des documents et annexes au regard du sujet posé ;• Enfin, les documents didactisés ne sont pas toujours adaptés au niveau de formation visé, ou ne sont pas à l'évidence adaptés à une exploitation en lycée

	professionnel.
--	----------------

C. Observations sur la partie relative à l'entretien

Appréciations sur le fond	<ul style="list-style-type: none">• Des connaissances affichées par les candidats. Une réelle volonté de rester bienveillant à l'égard des apprenants et une démarche encline à accompagner le jeune dans sa formation ;• Concernant la partie relative à l'entretien, le jury constate encore des lacunes dans la connaissance des référentiels. De même, il est rappelé que c'est au cours de cette partie d'épreuve que sont évaluées l'adhésion aux valeurs de la République et la connaissance des principes déontologiques liés au métier. <p><u>À l'issue des entretiens, le jury a formulé les remarques suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les durées des PFMP et les modalités de la certification sont inconnues de certains candidats ou de manière très approximative ;• Le fonctionnement du lycée professionnel est mal connu. Les candidats ont une représentation très partielle des conditions d'exercice du métier d'enseignant ;• Des lacunes importantes sur les champs notionnels et sur les outils d'analyse à mobiliser.
Appréciations sur la forme	<ul style="list-style-type: none">• Le relationnel est maîtrisé par la plupart des candidats ;• L'expression orale est souvent à la hauteur des attentes du métier d'enseignant ;• La tenue vestimentaire est correcte et professionnelle dans l'ensemble ;• Le jury a constaté que certains candidats ont eu des difficultés à argumenter et à justifier leurs choix. D'autres ont eu du mal à se détacher de leur production et à faire évoluer leur réflexion lors des échanges avec le jury en fonction des observations et questionnement de ces derniers.

D. Conseils aux candidats

1. Lors de la réalisation du dossier

Le jury invite les candidats à :

- recourir davantage au numérique dans leurs propositions d'organisation des enseignements ;
- se rapprocher autant que possible de l'entreprise choisie et effectuer des recherches afin de pouvoir proposer un nombre suffisant de documents professionnels exploitables, récents et actualisés ;
- choisir des situations professionnelles d'entreprises ou d'organisations de nature à susciter l'intérêt des apprenants ;

- améliorer la connaissance des référentiels, des différentes formations proposées en lycée professionnel, du fonctionnement d'un EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement) et des différents intervenants de la communauté éducative ;
- réaliser un stage d'observation en lycée professionnel;
- s'informer précisément sur les valeurs de la République et mener une réflexion sur leur transmission dans le cadre de leur enseignement.

2. Lors de la préparation en loge

- il convient de bien comprendre les attendus de l'épreuve sur dossier. Cette épreuve a pour objectif de didactiser une situation professionnelle afin de développer les compétences professionnelles chez les apprenants ;
- la didactique est attachée aux contenus disciplinaires et à leur processus d'apprentissage : elle conduit à mener une réflexion sur afin de favoriser la transmission des savoirs et donc de passer de savoirs scientifiques à des savoirs transmissibles à l'apprenant ;
- le didacticien est un spécialiste de l'enseignement de sa discipline. Il met en forme des contenus selon des formats qui facilitent l'acquisition de compétences éducatives ;
- la pédagogie renvoie pour sa part à la relation entre les enseignants et les apprenants, à la conduite d'une classe. Elle s'intéresse aux conditions qui favorisent l'apprentissage, entre autres aux démarches, aux stratégies d'apprentissage, aux modes de relations entre les individus, à l'environnement et aux conditions de travail dans le processus d'apprentissage, etc.
- « On peut dire que la pédagogie (côté apprentissage) et la didactique (côté enseignement) sont les deux faces d'une même pièce de monnaie. Elles ne s'opposent pas mais sont complémentaires d'une même réalité : l'éducation ». <https://www.languefr.net/2017/09/didactique.html>
- les candidats doivent lire attentivement le sujet qui a été spécialement préparé par le jury à partir de leur dossier. Lorsqu'une production est demandée, celle-ci doit être concrétisée, même de façon sommaire. On ne peut faire l'impasse sur certains passages de l'extrait du référentiel choisi ;
- les candidats doivent sélectionner et adapter les documents qui figurent dans leur dossier en fonction de leur sujet ;
- il faut éviter les présentations apprises par cœur et s'adapter au sujet proposé ;
- il est conseillé de réinvestir, si possible, dans sa proposition didactisée, l'expérience vécue en PFMP par les élèves ;
- il faut penser à rendre acteur les apprenants pour développer leur esprit critique et leur créativité.

3. Lors du déroulement de l'épreuve

D'une manière générale, il est conseillé aux candidats :

- de porter en amont une attention à leur tenue vestimentaire ;

- de s’adresser aux membres du jury en les regardant ;
- de prendre en compte toutes les dimensions du métier d’enseignant, en particulier dans la transmission des valeurs de la République et des principes, liées à l’exercice de la citoyenneté.

Pendant l’exposé le candidat doit veiller à :

- proposer au jury une relecture des compétences à aborder et des critères d’évaluation exigés par le référentiel ;
- présenter les pré-requis nécessaires à la proposition de séquence ;
- mettre en évidence les transversalités possibles avec les enseignements d’économie et du droit ;
- indiquer la place de la production réalisée dans une progression ;
- montrer les documents réalisés (supports de cours par exemple) ;
- adapter les documents professionnels pour les rendre appréhendables par des apprenants ;
- justifier les choix pédagogiques mis en œuvre ;
- recourir au numérique à condition que cela apporte une réelle plus-value.

Pendant l’entretien avec le jury, il est demandé au candidat :

- de pratiquer une écoute active ;
- d’apporter des réponses concises et claires ;
- d’aborder les contraintes du métier d’enseignant dans la réalisation des activités présentées ;
- de faire preuve de conviction, de créativité et de réactivité lors des réponses apportées aux questions du jury ;
- de faire preuve de recul et d’analyse réflexive, notamment dans le cas où le jury met l’accent sur une contradiction concernant certains choix proposés par le candidat.

Annexe 1 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

NOR : MENE1315928A

arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013

MEN - DGESCO A3-3

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

BOEN n°30 du 25 juillet 2013

Annexe 2 : Note aux candidats pour les épreuves d'admission

Concours externe du CA-PLP

Section économie et gestion Option : Commerce-vente

Session 2019

Note aux candidats sur les épreuves d'admission

1° Épreuve de mise en situation professionnelle

Au cours des deux heures de préparation, le candidat peut utiliser tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (manuels, cours polycopiés, journaux, etc.). Il peut aussi utiliser son propre matériel informatique (ordinateur portable, tablette numérique) contenant les données numériques de son choix dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. En revanche il n'est pas autorisé à se connecter sur un site ou à échanger avec l'extérieur, quel qu'en soit le support. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

Quand il se présente pour la préparation de l'épreuve, le candidat doit être autonome. Aucune aide ne peut lui être apportée pour porter ses documents, installer et utiliser son ordinateur portable ou sa tablette numérique. Il ne pourra pas par ailleurs brancher son matériel à une alimentation électrique.

Le recours à l'équipement numérique utilisé par le candidat au cours de la préparation est autorisé lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. En revanche l'utilisation d'un matériel de vidéo-projection n'est pas autorisée.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Pour cette épreuve, la **seule ressource autorisée** pour le candidat est la copie conforme du dossier qui a été remis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un ordinateur portable, d'une tablette ou de tout document quel qu'en soit le support n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation, ni au cours de l'entretien.

Les dossiers doivent être transmis en double exemplaire au secrétariat du jury dont l'adresse figure sur la convocation, cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats veilleront à faire apparaître sur la première page de couverture de leur dossier :

- leur numéro d'inscription,
- leur nom patronymique,
- leur nom d'usage éventuel,
- le numéro de la commission

Annexe 3 : Programme du CAPLP économie et gestion

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs aux différentes options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles. Il est disponible à cette adresse :

http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externe/99/0/p2020_caplp_ext_eco_ges_t_1118990.pdf

Annexe 4 : Les épreuves du CAPLP externe et du Cafep - CAPLP section économie et gestion

Les épreuves d'admissibilité

Épreuve de spécialité

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'étude de situations d'organisation réelles, en vue de résoudre des problèmes de conception, d'organisation, de réalisation et d'évaluation d'activités professionnelles relevant de l'option correspondante.

Elle comporte deux parties :

- une résolution de problèmes basée sur des activités professionnelles de référence incluant l'exploitation des systèmes d'information,
- la réponse à une question relative à une problématique de professionnalisation en rapport avec les situations proposées dans la première partie.

Pour l'option gestion et administration, la seconde partie propose une question à dominante gestion et une question à dominante administration. Le candidat traite la question de son choix.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Épreuve de synthèse

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques professionnelles abordées sous l'angle managérial, juridique et économique.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'une thématique professionnelle,
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes, entretien : 30 minutes)
- Coefficient 2

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.

L'épreuve comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes, entretien : 30 minutes)
- Coefficient 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de son exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie.

L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile.

Il permet en outre au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.